DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS 26, rue Desaix, 75727 PARIS. CEDEX 15. TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :

STANDARD: (1) 40-58-75-00 ABONNEMENTS: (1) 40-58-77-77

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1re SÉANCE

Séance du jeudi 2 avril 1992

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

- 1. Ouverture de la seconde session ordinaire de 1991-1992 (p. 523).
- 2. Procès-verbal (p. 523).
- 3. Souhaits de bienvenue à M. le Premier ministre (p. 523).
- 4. Décès de sénateurs (p. 523).
- 5. Décès d'un ancien sénateur (p. 523).
- 6. Cessation du mandat et remplacement d'un sénateur (p. 523).
- 7. Remplacement de sénateurs décédés (p. 523).
- 8. Saisine du Conseil constitutionnel (p. 523).
- Représentation du Sénat à un organisme extraparlementaire (p. 523).
- 10. Candidatures à une commission mixte paritaire (p. 524).

- 11. Candidatures de membres de commissions (p. 524).
- 12. Décisions du Conseil constitutionnel (p. 524).
- 13. Dépôt de rapports (p. 524).
- 14. Dépôt de questions orales avec débat (p. 524).
- Dépôt de questions orales avec débat portant sur des sujets européens (p. 525).
- 16. Retrait d'une question orale avec débat (p. 525).
- 17. Caducité de questions orales avec débat (p. 525).
- 18. Dépôts rattachés pour ordre au procès-verbal (p. 525).
- 19. Dépôt d'un rapport d'information (p. 527).
- 20. Caducité de l'ordre du jour (p. 527).
- 21. Ordre des travaux ultérieurs du Sénat (p. 527).
- 22. Ordre du jour (p. 527).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à seize heures cinquante.

M. le président. La séance est ouverte.

1

OUVERTURE DE LA SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

M. le président. En application de l'article 28 de la Constitution, la seconde session ordinaire de 1991-1992 est ouverte.

2

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du mardi 11 février 1992 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté.

3

SOUHAITS DE BIENVENUE À M. LE PREMIER MINISTRE

M. le président. Monsieur le Premier ministre, permettezmoi, au nom du Sénat, de vous saluer et de vous remercier d'avoir tenu, quelques heures après votre nomination, à assister à cette séance de rentrée parlementaire.

Votre présence au banc du Gouvernement constitue un témoignage de l'intérêt que vous portez au Parlement et en particulier à la Haute Assemblée. Nous y sommes sensibles. (Applaudissements.)

4

DÉCÈS DE SÉNATEURS

M. le président. J'ai le profond regret de vous rappeler les décès de nos collègues Paul Séramy, sénateur de Seine-et-Marne, survenu le 23 février 1992, et Robert Pontillon, sénateur des Hauts-de-Seine, survenu le 20 mars 1992.

5

DÉCÈS D'UN ANCIEN SÉNATEUR

M. le président. J'ai le regret de vous rappeler le décès de notre ancien collègue Jean Durand, qui fut sénateur de la Gironde de 1948 à 1955.

6

CESSATION DU MANDAT ET REMPLACEMENT D'UN SÉNATEUR

M. le président. J'informe le Sénat qu'en application de l'article 57 de la Constitution et de l'article 4 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel j'ai pris acte, au nom du Sénat, de la cessation, à la date du 5 mars 1992, à minuit, du mandat de sénateur du Bas-Rhin de M. Marcel Rudloff, nommé membre du Conseil constitutionnel le 25 février 1992.

Conformément aux articles L.O. 325 et L.O. 179 du code électoral, M. le ministre de l'intérieur m'a fait connaître qu'en application de l'article L.O. 319 du code électoral, M. André Traband est appelé à remplacer, en qualité de sénateur du Bas-Rhin, M. Marcel Rudloff.

7

REMPLACEMENT DE SÉNATEURS DÉCÉDÉS

M. le président. Conformément aux articles L.O. 325 et L.O. 179 du code électoral, M. le ministre de l'intérieur m'a fait connaître qu'en application de l'article L.O. 319 du code électoral M. Robert Piat est appelé à remplacer, en qualité de sénateur de Seine-et-Marne, Paul Séramy, décédé le 23 février 1992, et qu'en application de l'article L.O. 320 du même code Mme Françoise Seligmann est appelée à remplacer, en qualité de sénateur des Hauts-de-Seine, Robert Pontillon, décédé le 20 mars 1992.

8

SAISINE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. J'ai reçu de M. le président du Conseil constitutionnel une lettre m'informant que le Conseil constitutionnel a été saisi, le 11 mars 1992, par M. le Président de la République, en application de l'article 54 de la Constitution, d'une demande tendant à apprécier si l'autorisation de ratifier le traité sur l'Union européenne, signé à Maastricht le 7 février 1992, doit être précédée d'une révision de la Constitution.

Le texte de cette saisine a été transmis à tous nos collègues.

9

REPRÉSENTATION DU SÉNAT À UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. J'informe le Sénat que Mme le Premier ministre a demandé au Sénat, le 24 mars dernier, de bien vouloir procéder à la désignation de son représentant au sein de la commission consultative des archives audiovisuelles de la justice.

J'invite la commission des lois à présenter une candidature.

10

CANDIDATURES À UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. J'informe le Sénat que la commission des lois m'a fait connaître les noms d'un candidat titulaire et d'un candidat suppléant qu'elle présente pour faire partie de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les personnes.

Ces candidatures ont été affichées et la nomination aura lieu conformément à l'article 9 du règlement.

11

CANDIDATURES DE MEMBRES DE COMMISSIONS

M. le président. J'informe le Sénat que le groupe de l'union centriste a fait connaître à la présidence le nom des candidats qu'il propose pour siéger à la commission des affaires culturelles, en remplacement de Paul Séramy, décédé, et à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. Marcel Rudloff, dont le mandat sénatorial a cessé.

Ces candidatures vont être affichées et la nomination aura lieu conformément à l'article 8 du règlement.

12

DÉCISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. J'ai reçu de M. le président du Conseil constitutionnel, par lettres en date du 21 et du 25 février 1992, les textes de décisions du Conseil constitutionnel sur la conformité à la Constitution de la loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement, de la loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature et de la loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

Acte est donné de ces communications.

Ces décisions du Conseil constitutionnel ont été publiées au Journal officiel, édition des lois et décrets.

13

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. le médiateur de la République son rapport au Président de la République et au Parlement pour l'année 1991.

Acte est donné du dépôt de ce rapport.

J'ai par ailleurs reçu de Mme le Premier ministre :

- le rapport de janvier 1992 établi par la commission des comptes de la sécurité sociale en application de l'article ler du décret nº 87-441 du 23 juin 1987 modifiant le code de la sécurité sociale et relatif à la commission des comptes de la sécurité sociale :

- le rapport sur l'exécution de la loi nº 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés au titre de l'année 1990 ;
- le rapport sur l'évolution du volume et des conditions du recours aux formes du travail précaire, établi en application de l'article 42 de la loi nº 90-613 du 12 juillet 1990 favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires;
- le rapport pour 1991, établi par le comité du contentieux fiscal, douanier et des changes, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi nº 77-1453 du 29 décembre 1977 accordant des garanties de procédures aux contribuables en matière fiscale et douanière;
- le neuvième rapport sur le contrôle a posteriori des actes des collectivités locales et des établissements publics locaux, établi en application de la loi nº 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;
- le rapport d'évaluation, prévu par l'article 52 de la loi nº 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion.

Acte est donné du dépôt de ces rapports.

14

DÉPÔT DE QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT

- M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi, au cours de l'intersession, des questions orales avec débat suivantes :
- I. M. Maurice Schumann demande à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, s'il entend tenir compte de l'émotion que soulèvent les lourdes menaces pesant sur l'enseignement des langues anciennes, non seulement chez les professeurs de lettres français, latin, grec mais aussi chez tous ceux qui refusent de laisser tarir les sources vives de notre culture. (N° 42.)
- II. Le projet de réforme des lycées et des premier et second cycles universitaires présenté par M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, soulève une vive réprobation que Mme Hélène Luc partage avec nombre de lycéens, étudiants, représentants d'instances universitaires, professeurs et personnels A.T.O.S.S.

Loin de s'appuyer sur l'expérience des gens de terrain, de répondre aux exigences d'autonomie et de liberté pédagogique, le ministre entend imposer une refonte globale et uniforme des enseignements de manière autoritaire et technocratique. Les réformes annoncées pour les D.E.U.G. programment tout à la fois : réduction brutale des horaires, réduction des voies offertes, sacrifices de disciplines entières – biologie, mécanique, histoire, géographie, philosophie, histoire de l'art – dissociation des mathématiques et de la physique. Par le jeu des habilitations, les jeunes d'une région entière vont être privés de tel ou tel enseignement. En réalité, la première année, sorte de propédeutique inavouée au contenu apprauvi, pourrait bien être un « sas » à vocation éliminatoire.

L'appauvrissement des horaires et des contenus touche l'ensemble des cursus : licence, maîtrise, I.U.F.M. La réduction d'horaires priverait les étudiants de travaux dirigés dans beaucoup de matières et la création d'une licence « à contenu libre » sans validation nationale remet en cause le caractère national des diplômes.

Le Gouvernement répond par une sélection accentuée aux besoins de qualifications supérieures du pays et refuse de satisfaire aux aspirations de la grande majorité des jeunes en ne dégageant pas les moyens humains et matériels indispensables pour étudier. Les revendications des enseignants et des personnels sont méprisées et les financements sont transférés aux collectivités locales et aux étudiants eux-mêmes.

Ce projet est aussi en cohérence avec la réforme des lycées. Le regroupement des sections, la suppression d'options, en langues vivantes, économie, philosophie, histoire, réduit les possibilités de choix des élèves et donc de différenciation des parcours. La voie technique, loin d'être valorisée, se trouve menacée.

Mme Luc lui demande donc le retrait immédiat de ces projets de réforme et de faire adopter, dès la rentrée parlementaire, un collectif budgétaire pour l'éducation nationale afin de préserver le libre choix des étudiants, d'améliorer l'aide sociale et de permettre aux enseignants-chercheurs d'exercer convenablement leur double mission.

Mme Luc rappelle à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, comme elle l'a fait à plusieurs reprises, la possibilité offerte au Gouvernement de transférer immédiatement 40 milliards de francs et même plus des dépenses de surarmement vers l'éducation nationale. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions à ce sujet. (N° 43.)

III. - M. Pierre-Christian Taittinger demande à Mme le Premier ministre pour quelle raison le Gouvernement, qui a créé la chaîne 5, n'apporte pas son soutien à ceux qui, aujourd'hui, essaient de la sauver. Il est indispensable que le Gouvernement fasse connaître sa position au cours d'un débat parlementaire avant toute décision de justice. (N° 44.)

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, ces questions orales avec débat ont été communiquées au Gouvernement et la fixation de la date de la discussion aura lieu ultérieurement.

15

DÉPÔT DE QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT PORTANT SUR DES SUJETS EUROPÉENS

- M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi, au cours de l'intersession, des questions orales avec débat portant sur des sujets européens suivantes :
- I. M. Jacques Genton demande à Mme le ministre délégué aux affaires européennes d'exposer au Sénat la portée du traité sur l'Union européenne résultant des délibérations du Conseil européen à Maastricht.

Il lui demande en outre de rappeler les objectifs poursuivis par le Gouvernement français lors des négociations menées tout au long de l'année 1991 au sein des deux conférences intergouvernementales et d'apprécier les dispositions de ce traité en fonction de ces objectifs. (N° 9 E.)

II. – Ayant appris, en dépit de l'absence de toute transmission officielle du Gouvernement au Parlement français, le contenu des propositions de la Commission européenne portant sur le financement futur de la Communauté pour les années 1993-1997 et qui auraient comme effet de faire passer le budget européen de 66,5 milliards d'écus en 1992 à 87,5 milliards d'écus en 1997, M. Jacques Oudin demande à M. le ministre délégué au budget de lui faire connaître la position du Gouvernement français vis-à-vis de ces propositions

Il lui demande en outre de bien vouloir lui préciser quelles seraient les conséquences de ces propositions pour le budget de la France.

Il lui demande enfin si le projet, émis par certains, de créer un éventuel impôt européen est compatible avec l'objectif de stabilisation des prélèvements obligatoires et s'il ne confirme pas la nécessité de procéder sans délai à la réforme de la procédure budgétaire communautaire. (N° 10 E.)

Conformément aux articles 79, 80 et 83 bis du règlement, ces questions orales avec débat portant sur des sujets européens ont été communiquées au Gouvernement et la fixation de la date de la discussion aura lieu ultérieurement.

16

RETRAIT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DÉBAT

M. le président. J'informe le Sénat que M. Maurice Schumann a fait connaître qu'il retire la question orale avec débat nº 41 qu'il avait posée à Mme le Premier ministre.

Cette question avait été communiquée au Sénat le 11 février 1992.

Acte est donné de ce retrait.

17

CADUCITÉ DE QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT

M. le président. Je rappelle au Sénat que toutes les questions orales avec débat qui avaient été déposées avant aujourd'hui, 2 avril 1992, sont devenues caduques en raison de la cessation des fonctions du gouvernement auquel elles étaient adressées.

Les auteurs de ces questions ont été informés individuellement de cette caducité.

18

DÉPÔTS RATTACHÉS POUR ORDRE AU PROCÈS-VERBAL

M. le président. J'ai reçu, le 12 février 1992, de MM. Charles de Cuttoli, Jacques Habert, Pierre Croze, Paul d'Ornano, Jean-Pierre Cantegrit, Olivier Roux, Xavier de Villepin, Mme Paulette Brisepierre, M. Hubert Durand-Chastel, une proposition de loi relative aux conditions d'exercice du mandat des membres du Conseil supérieur des français de l'étranger.

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 255, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 12 février 1992, de Mme le Premier ministre, un projet de loi autorisant l'adhésion à l'accord relatif à un programme international de l'énergie, tel qu'amendé au 19 mai 1980.

Ce projet de loi a été imprimé sous le numéro 256, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 12 février 1992, de Mme le Premier ministre, un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation de coopération et de développement économiques relatif à la protection sociale des membres du personnel employés par ladite organisation sur le territoire français, signé à Paris le 24 septembre 1991.

Ce projet de loi a été imprimé sous le numéro 257, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 12 février 1992, de MM. Bernard Barbier et Roger Chinaud, un rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le contrôle des entreprises publiques : objectifs et conditions du projet de rapprochement Thomson-C.E.A.-Industrie.

Ce rapport d'information a été imprimé sous le numéro 258 et distribué.

J'ai reçu, le 17 février 1992, de MM. Jean Chérioux, Michel Alloncle, Honoré Bailet, Henri Belcour, Jacques Bérard, Roger Besse, Amédée Bouquerel, Jean-Eric Bousch, Jacques Braconnier, Mme Paulette Brisepierre, MM. Camille Cabana, Robert Calmejane, Auguste Cazalet, Gérard César, Jean Chamant, Henri Collette, Désiré Debavelaere, Luc Dejoie, Jacques Delong, Michel Doublet, Franz Duboscq, Alain Dufaut, Adrien Gouteyron, Georges Gruillot, Yves Guéna, Hubert Haenel, Emmanuel Hamel, Bernard Hugo, Roger Husson, André Jarrot, André Jourdain, Lucien Lanier, Gérard Larcher, René-Georges Laurin, Marc Lauriol, Jean-François Le Grand, Maurice Lombard, Michel Maurice-Bokanowski, Jacques de Menou, Paul Moreau, Jean Natali, Paul d'Ornano, Joseph Ostermann, Jacques Oudin, Alain Plu-

chet, Claude Prouvoyeur, Jean-Jacques Robert, Mme Nelly Rodi, MM. Jean Simonin, Louis Souvet, René Trégouët et Serge Vinçon, une proposition de loi portant création du statut de patriote, victime de la captivité en Algérie.

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 259, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 21 février 1992, de M. Ernest Cartigny, une proposition de loi tendant à modifier l'article L. 112-16 du code de la construction et de l'habitation pour ce qui concerne les nuisances dues à certaines activités.

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 260, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 26 février 1992, de M. Marcel Rudloff, un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi modifié par l'Assemblée nationale portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les biens.

Ce rapport a été imprimé sous le numéro 261 et distribué.

J'ai reçu, le 28 février 1992, un rapport, déposé par M. Jean Faure, vice-président de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, sur les sciences de la vie et les droits de l'homme – bouleversement sans contrôle ou législation à la française – établi par M. Franck Sérusclat, au nom de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Ce rapport a été imprimé sous le numéro 262 et distribué. J'ai reçu, le 5 mars 1992, de Mme le Premier ministre, un projet de loi relatif à la partie législative du livre let – nouveau – du code rural.

Ce projet de loi a été imprimé sous le numéro 263, distribué et renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 5 mars 1992, de MM. Edouard Le Jeune, Louis Virapoullé, Jean Madelain, Jacques Machet et Claude Huriet, une proposition de loi organique tendant à assurer la représentation des retraités au Conseil économique et social et dans les comités économiques et sociaux régionaux.

Cette proposition de loi organique a été imprimée sous le numéro 264, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 5 mars 1992, de MM. Edouard Le Jeune, Louis Virapoullé, Jean Madelain, Jacques Machet, Claude Huriet, Jacques Moutes et Guy Robert, une proposition de loi tendant à assouplir les conditions d'attribution de la Légion d'honneur aux anciens combattants de la guerre 1914-1918.

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 265, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 7 mars 1992, de M. Robert-Paul Vigouroux, une proposition de loi en vue d'assurer au bataillon des marins-pompiers de Marseille les moyens financiers de sa mission

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 266, distribuée et renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 12 mars 1992, de Mme le Premier ministre, un projet de loi autorisant l'approbation des statuts du groupe d'étude international du cuivre.

Ce projet de loi a été imprimé sous le numéro 267, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 12 mars 1992, de Mme le Premier ministre, un projet de loi autorisant l'approbation des statuts du groupe d'étude international de l'étain.

Ce projet de loi a été imprimé sous le numéro 268, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 12 mars 1992, de Mme le Premier ministre, un projet de loi autorisant l'approbation des statuts du groupe d'étude international du nickel.

Ce projet de loi a été imprimé sous le numéro 269, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 12 mars 1992, de Mme le Premier ministre, un projet de loi relatif aux assistantes maternelles et modifiant le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la santé publique et le code du travail.

Ce projet de loi a été imprimé sous le numéro 270, distribué et renvoyé à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 12 mars 1992, de Mme le Premier ministre, un projet de loi relatif aux sociétés civiles de placement immobilier, aux sociétés de crédit foncier et aux fonds communs de créances.

Ce projet de loi a été imprimé sous le numéro 271, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 27 mars 1992, de M. Roger Chinaud, une proposition de résolution tendant à modifier l'article 47 bis du règlement du Sénat.

Cette proposition de résolution a été imprimée sous le numéro 272, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 31 mars 1992, de M. Claude Prouvoyeur, un rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi modifiant les articles L. 393, L. 394, L. 395, L. 402, L. 404 et L. 405 et abrogeant l'article L. 401 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (n° 240, 1991-1992).

Ce rapport sera imprimé sous le numéro 273 et distribué.

J'ai reçu, le 1er avril 1992, de M. Paul Masson, un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique (n° 13, 1991-1992).

Ce rapport sera imprimé sous le numéro 274 et distribué.

J'ai reçu, le 1er avril 1992, de M. René Trégouët, un rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur le projet de loi relatif aux délais de paiement entre les entreprises (n° 174, 1991-1992).

Ce rapport sera imprimé sous le numéro 275 et distribué.

J'ai reçu, le 1er avril 1992, de M. Pierre Laffitte, un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles sur le projet de loi relatif au contrôle de l'utilisation et de la dissémination des organismes génétiquement modifiés et modifiant la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 5, 1991-1992).

Ce rapport sera imprimé sous le numéro 276 et distribué.

J'ai reçu, le 1er avril 1992, de MM. Charles-Henri de Cossé-Brissac, Marcel Lucotte, Michel d'Aillières, Bernard Barbier, Jean-Paul Bataille, Philippe de Bourgoing, Jean Boyer, Louis Boyer, Guy Cabanel, Joseph Caupert, Jean-Paul Chambriard, Roger Chinaud, Jean Clouet, Pierre Croze, Michel Crucis, Jean Delaneau, Jean Dumont, Ambroise Dupont, Jean-Paul Emin, Charles Jolibois, Jacques Larché, Pierre Louvot, Roland du Luart, Hubert Martin, Serge Mathieu, Henri Olivier, Jean Pépin, Michel Poniatowski, Richard Pouille, Bernard Seillier, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Thyraud, Jean-Pierre Tizon et Albert Voilquin, une proposition de résolution tendant à la constitution d'une commission d'enquête sur l'aménagement de la Loire, le maintien de son débit et la protection de son environnement.

Cette proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 277, distribuée et renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan et pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en application de l'article 11, alinéa 1, du règlement.

19

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de MM. Guy Cabanel, André Jarrot, Edouard Le Jeune, Michel Crucis, André Rouvière et André Boyer un rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à la suite d'une mission effectuée au Chili et en Argentine, du 23 janvier au 1er février 1992.

Le rapport d'information sera imprimé sous le numéro 278 et distribué.

20

CADUCITÉ DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Mes chers collègues, l'ordre du jour devait maintenant appeler la discussion de deux projets de loi

Mais, par suite de la démission du gouvernement de Mme Edith Cresson, l'inscription à l'ordre du jour de ces deux projets, qui avait été demandée par lettre du Gouvernement en date du 23 mars dernier, est devenue caduque.

21

ORDRE DES TRAVAUX ULTÉRIEURS DU SÉNAT

M. le président. Mes chers collègues, avant de lever la séance, je souhaite vous donner quelques indications.

Sauf circonstance imprévue, je convoquerait la conférence des présidents pour le mardi 7 avril, à onze heures, afin d'organiser avec le nouveau gouvernement nos travaux pour les prochaines séances.

En outre, nous tiendrons séance publique le même jour, mardi 7 avril, à seize heures, pour la fixation de notre ordre du jour et, le cas échéant, pour commencer nos travaux.

Je vous tiendrai, bien entendu, informés de tout élément nouveau modifiant ou complétant ces premières indications et, notamment, de toute communiciation qui pourrait m'être adressée par le nouveau Premier ministre.

22

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, fixée au mardi 7 avril 1992, à seize heures:

Fixation de l'ordre du jour.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique, DOMINIQUE PLANCHON

NOMINATIONS DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

M. Jacques Carat a été nommé rapporteur du projet de loi nº 247 (1991-1992) relatif au dépôt légal.

M. Alain Pluchet a été nommé rapporteur du projet de loi nº 263 (1991-1992) relatif à la partie législative du livre Ier (nouveau) du code rural.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

M. André Fosset a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 71 (1989-1990) de M. Hubert Haenel sur le financement par crédit-bail des installations ferroviaires.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES

M. Michel Poniatowski a été nommé rapporteur du projet de loi n° 248 (1991-1992) autorisant la ratification du traité d'amitié et de solidarité entre la République française et la République de Pologne.

M. Guy Cabanel a été nommé rapporteur du projet de loi nº 249 (1991-1992) autorisant l'adhésion au traité sur la non-

prolifération des armes nucléaires.

M. Michel d'Aillières a été nommé rapporteur du projet de loi n° 256 (1991-1992) autorisant l'adhésion à l'accord relatif à un programme international de l'énergie (tel qu'amendé au 19 mai 1980).

M. Michel Crucis a été nommé rapporteur du projet de loi nº 257 (1991-1992) autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'organisation de coopération et de développement économiques relatif à la protection sociale des membres du personnel employés par ladite organisation sur le territoire français, signé à Paris le 24 septembre 1991.

M. Bernard Guyomard a été nommé rapporteur du projet de loi nº 267 (1991-1992) autorisant l'approbation des statuts du groupe d'étude international du cuivre.

M. Bernard Guyomard a été nommé rapporteur du projet de loi nº 268 (1991-1992) autorisant l'approbation des statuts du groupe d'étude international de l'étain.

M. Bernard Guyomard a été nommé rapporteur du projet de loi nº 269 (1991-1992) autorisant l'approbation des statuts du groupe d'étude international du nickel.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

M. Claude Prouvoyeur a été nommé rapporteur du projet de loi n° 240 (1991-1992) modifiant les articles L. 393, L. 394, L. 395, L. 402, L. 404 et L. 405, et abrogeant l'article L. 401 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGIS-LATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

M. Jacques Thyraud a été nommé rapporteur du projet de loi n° 212 (1991-1992) modifié par l'Assemblée nationale portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les biens (en remplacement de M. Marcel Rudloff nommé membre du Conseil constitutionnel).

M. Etienne Dailly a été nommé rapporteur du projet de loi n° 271 (1991-1992) relatif aux sociétés civiles de placement immobilier, aux sociétés de crédit foncier et aux fonds communs de créances.

M. Bernard Laurent a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 260 (1991-1992) présenté par M. Ernest Cartigny tendant à modifier l'article L. 112-16 du code de la construction et de l'habitation pour ce qui concerne les nuisances dues à certaines activités.